



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2020

COMPTE-RENDU SOMMAIRE PUBLIE LE 3 DECEMBRE 2020

46/2020 Budget principal : Décision modificative

Le Conseil municipal,

Décide : d'adopter la décision modificative n°1 qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	-200,00 €	013 Atténuations de charges	3 694,64 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	500,00 €	70 Produits services, domaines et ventes	1 488,03 €
014 Atténuations de produits	0,00 €	73 Impôts et taxes	458 350,00 €
65 Autres charges de gestion courante	-29 700,00 €	74 Dotations et participations	-461 745,40 €
		75 Autres produits de gestion courante	1 035,00 €
Total des dépenses de gestion courante	-29 400,00 €	Total des recettes de gestion courante	2 822,27 €
66 Charges financières	0,00 €	76 Produits financiers	0,00 €
67 Charges exceptionnelles	0,00 €	77 Produits exceptionnels	22 642,73 €
022 Dépenses imprévues	0,00 €		
Total des dépenses réelles de fonctionnement	-29 400,00 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	25 465,00 €
023 Virement à la section d'investissement	54 865,00 €		
Total des dépenses de fonctionnement	25 465,00 €	Total des recettes de fonctionnement	25 465,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
20 Immobilisations incorporelles	-22 380,00 €	13 Subventions d'investissements	-20 000,00 €
21 immobilisations corporelles	24 874,20 €		
23 Immobilisations en cours	0,00 €		
Total des dépenses d'équipement	2 494,20 €	Total des recettes d'équipement	-20 000,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	21 000,00 €
27 Autres immobilisations financières	53 370,80 €		
Total des dépenses financières	53 370,80 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	21 000,00 €
		021 Virement de la section de fonct.	54 865,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement	55 865,00 €	Total des recettes réelles d'investissement	55 865,00 €

Autorise : Monsieur le Maire à mettre en œuvre la Décision modificative n°1 et à signer tous les documents nécessaires à celle-ci.

Délibération approuvée à l'unanimité.

47/2020 Budget principal : Budget primitif 2021

Le Conseil municipal,

Approuve : le Budget primitif 2021 selon l'équilibre suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	342 755,00 €	013 Atténuations de charges	5 000,00 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	351 350,00 €	70 Produits services, domaines et ventes	63 023,84 €
014 Atténuations de produits	72 265,00 €	73 Impôts et taxes	998 437,42 €
65 Autres charges de gestion courante	123 100,00 €	74 Dotations et participations	86 663,00 €
		75 Autres produits de gestion courante	4 200,00 €
Total des dépenses de gestion courante	889 470,00 €	Total des recettes de gestion courante	1 157 324,26 €
66 Charges financières	27 183,25 €	76 Produits financiers	0,00 €
67 Charges exceptionnelles	0,00 €	77 Produits exceptionnels	24 744,00 €
022 Dépenses imprévues	0,00 €		
Total des dépenses réelles de fonctionnement	916 653,25 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 182 068,26 €
023 Virement à la section d'investissement	265 415,01 €		
Total des dépenses de fonctionnement	1 182 068,26 €	Total des recettes de fonctionnement	1 182 068,26 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
20 Immobilisations incorporelles	30 000,00 €	13 Subventions d'investissements	94 462,27 €
21 immobilisations corporelles	382 925,93 €		
23 Immobilisations en cours	0,00 €		
Total des dépenses d'équipement	412 925,93 €	Total des recettes d'équipement	94 462,27 €
16 Emprunts et dettes assimilées	73 072,15 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	72 750,00 €
27 Autres immobilisations financières	201 991,51 €	27 Autres immobilisations financières	255 362,31 €
Total des dépenses financières	275 063,66 €	Total des recettes financières	328 112,31 €
		021 Virement de la section de fonct.	265 415,01 €
Total des dépenses réelles d'investissement	687 989,59 €	Total	687 989,59 €
D001 Solde exécution négatif reporté	0,00 €	R001 Solde d'exécution positif reporté	0,00 €
Total des dépenses d'investissement cumulées	687 989,59 €	Total des recettes d'investissement cumulées	687 989,59 €

Fixe : le montant des contributions directes en recouvrement en 2021 à 430.991,00 €.

Autorise : Monsieur le Maire à mettre en œuvre le Budget primitif 2021 et à signer tous les documents nécessaires au présent budget.

Délibération approuvée à l'unanimité.

48/2020 **Vote des taux des taxes locales**

Le Conseil municipal,

Fixe : le montant des contributions directes en recouvrement en 2021 à 430.991,00 euros suivant le tableau ci-dessous :

	Bases prévisionnelles 2021	Taux votés	Produit fiscal attendu en 2020
TFB	2 485.000,00 €	16,52%	410.522,00 €
TFNB	33 900,00 €	60,38%	20.469,00 €
		TOTAL	430.991,00 €

Approuve : le maintien des taux d'imposition suivants :
 - pour la Taxe sur le foncier bâti : 16,52%,
 - pour la Taxe sur le foncier non bâti : 60,38 %.

Note : que le produit de la Taxe d'habitation qui s'élève à 458.050,00 € sera compensé pour plus de 77% par l'Etat.

Autorise : Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du présent budget.

Délibération approuvée à l'unanimité.

49/2020 **Lotissement Langenthal Budget primitif 2021**

Le Conseil municipal,

Décide : d'adopter le Budget primitif 2021 du lotissement Langenthal selon l'équilibre suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	201 991,51 €	70 Produits service, domaine et ventes	255 362,31 €
012 Charges de personnel, frais assimilés	16 699,84 €	77 Produits exceptionnels	16 699,84 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	218 691,35 €	Total des recettes réelles de fonctionnement	272 062,15 €
023 Virt à la section d'invest	510 724,62 €	042 opération d'ordre transfert entre sections	457 353,82 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	510 724,62 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	457 353,82 €
Total des dépenses fonctionnement cumulées		Total des recettes de fonctionnement cumulées	
	729 415,97 €		729 415,97 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
16 Emprunts et dettes assimilées	255 362,31 €	16 Emprunts et dettes assimilées	201 991,51 €
Total des dépenses réelles d'investissement	255 362,31 €	Total des recettes d'équipement	201 991,51 €
040 Opération d'ordre transfert entre sections	457 353,82 €	023 Virt de la section de fonctionnement	510 724,62 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	457 353,82 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	510 724,62 €
Total des dépenses d'investissement cumulées	712 716,13 €	Total des recettes d'investissement cumulées	712 716,13 €

Note que : l'évaluation des marchés de travaux s'élève à 174.000,00 €.

Charge : Monsieur le Maire de signer les marchés correspondants.

Autorise : Monsieur le Maire à mettre en œuvre le Budget primitif 2021 du lotissement Langenthal et à signer tous les documents nécessaires au présent budget.

Délibération approuvée à l'unanimité.

50/2020 Subvention aux associations

Le Conseil municipal,

Décide : d'octroyer aux associations, qui proposent des activités régulières à leurs membres et ayant leur siège à Niederhausbergen :

- une subvention de fonctionnement annuelle de 500,00 €,
- une aide à la licence, au membre, sociétaire ou adhérent des associations sportives, culturelles ou de loisirs ayant leur siège à Niederhausbergen telle que définie :
 - pour les jeunes (moins de 18 ans) :
 - Résident de la commune : 10,00 €,
 - Non résident de la commune : 5,00 €.
 - pour les adultes :
 - Résident de la commune : 5,00 €,
 - Non résident de la commune : 2,50 €.
 - pour les seniors (plus de 65 ans) :
 - Résident de la commune : 10,00 €,
 - Non résident de la commune : 5,00 €.

Note : que sont concernées par cette subvention les associations suivantes :

- American Spirit,
- Amicale du 3ème Age,
- Budo Kai,
- Dance Swing Club,
- Football Club de Niederhausbergen,
- Forts Trotters,
- Nieder Basket Alsace,
- Nid'Air Gym,
- Nieder'Boules.

Décide : par ailleurs, d'octroyer pour 2021 les subventions suivantes :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Hausbergen 300,00 €,
- Amicale des Donneurs de Sang des 3 Hausbergen 300,00 €.

Rappelle : que le versement de toute subvention est subordonné à la présentation en mairie, par l'association attributaire, des documents comptables complets (bilan de l'exercice, compte d'exploitation, états des réserves et reports...) de l'exercice précédent l'année d'attribution, validés par les réviseurs aux comptes et le président de l'association et du budget prévisionnel pour l'année 2021.

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 6574 du Budget primitif 2021.

**Délibération approuvée à l'unanimité.
Madame Magali ROY ne participe pas au vote.**

51/2020 Subvention à l'AAEN

Le Conseil municipal,

Décide : d'octroyer à l'association AAEN une subvention d'équilibre de 45.000,00 € TTC au titre de l'année 2021.

Note : que la subvention qui sera versée en 2021 fera l'objet de versements échelonnés suivant les besoins de l'association, dans la limite de 45.000,00 € TTC et que la commune se réserve le droit de récupérer le trop perçu par l'association en cas de compte de résultat 2021 excédentaire.

Charge : Monsieur le Maire de signer la convention correspondante et de demander les pièces comptables justifiant les demandes de l'association.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du Budget primitif 2021.

Délibération approuvée à l'unanimité.
Monsieur Patrick CERVERA et Madame Delphine REGIS ne participent pas au vote.

52/2020 Subvention aux coopératives scolaires

Le Conseil municipal décide des subventions suivantes aux coopératives scolaires :

- | | |
|--|----------|
| - Coopérative scolaire Ecole maternelle | 300,00 € |
| - Coopérative scolaire Ecole élémentaire | 300,00 € |

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du Budget primitif 2021.

Délibération approuvée à l'unanimité.

53/2020 Cession de la parcelle n°240 en section 12

Le Conseil municipal,

Décide : de céder au prix de 5.200,00 € HT / l'are la parcelle cadastrée en section 12 n°240, d'une superficie d'environ 4,47 ares à Nexity Foncier Conseil, soit pour un prix de 23.244,00 € HT.

Précise : que la vente s'établira au prix définitivement arrêté par le juge de l'expropriation, si ce dernier devait être supérieur.

Dit : que les frais et indemnités seront à la charge de l'acquéreur.

Note : que la vente sera réalisée, une fois le projet de lotissement purgé de tout recours.

Délibération approuvée à l'unanimité.

54/2020 Projet de restructuration / extension du groupe scolaire : lancement des études

Le Conseil municipal,

Décide : de lancer des études de faisabilité concernant une restructuration / extension du groupe scolaire.

Charge : Monsieur le Maire de lancer ces études et signer les documents afférents à celles-ci.

Note : que les crédits nécessaires sont prévus au compte 2031 du Budget primitif 2021.

Délibération approuvée à l'unanimité.

55/2020 **Projet de rénovation de la mairie : lancements d'une étude**

Le Conseil municipal,

Décide : de lancer une étude de faisabilité concernant une rénovation de la mairie.

Charge : Monsieur le Maire de lancer cette étude et signer les documents afférents à cette étude.

Note : que les crédits nécessaires sont prévus au compte 2031 du Budget primitif 2021.

Délibération approuvée à l'unanimité.

56/2020 **Projet de construction d'un atelier municipal : lancement d'une étude**

Le Conseil municipal,

Décide : de lancer une étude concernant la réalisation d'un atelier communal sur la parcelle de l'Espace Nieder'.

Charge : Monsieur le Maire de lancer cette étude et signer les documents afférents à cette étude.

Note : que les crédits nécessaires sont prévus au compte 2031 du Budget primitif 2021.

Délibération approuvée à l'unanimité.

57/2020 **Lancement d'un marché de rénovation de l'éclairage public quartier du Hameau/rue de Hoenheim**

Le Conseil municipal,

Approuve : les travaux de rénovation du réseau d'éclairage public du quartier du Hameau et de la rue de Hoenheim sur la base de l'évaluation.

Autorise : Monsieur le Maire à lancer le marché de rénovation du réseau d'éclairage public pour le quartier du Hameau et la rue de Hoenheim et à signer le marché correspondant.

Charge : Monsieur le Maire de présenter des demandes de subventions à la Préfecture et aux différents financeurs publics ou privés.

Note : que les dépenses correspondantes sont inscrites au Budget primitif 2021.

Délibération approuvée à l'unanimité.

58/2020 Lancement d'un nouveau service de transport à la demande

Le Conseil municipal,

Décide : de créer un service municipal de transport en porte à porte.

Charge : Monsieur le Maire de définir le cahier des charges de ce service (modalités de fonctionnement du service) et de trouver le prestataire pouvant proposer ce service.

Approuve : la signature d'une convention avec le prestataire retenu.

Note : qu'un budget de fonctionnement pour ce service a été défini dans le Budget primitif 2021.

Délibération approuvée à l'unanimité.

59/2020 Désignation des membres de l'association foncière

Le Conseil municipal décide :

- de désigner comme titulaire de la commune auprès de l'association foncière intercommunale de Mundolsheim-Niederhausbergen :
 - La Fondation Saint Thomas.
- de désigner comme suppléant de la commune auprès de l'association foncière intercommunale de Mundolsheim-Niederhausbergen :
 - Albert BURCKHARDT.

Délibération approuvée à l'unanimité.

60/2020 Désignation de correspondant défense

Le Conseil municipal désigne Monsieur Gérard MICHEL comme correspondant défense au sein de la collectivité.

Délibération approuvée à l'unanimité.

61/2020 Convention avec le Centre de gestion concernant la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels

Le Conseil municipal,

Autorise : Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes concernant la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels et dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

Précise : que les crédits nécessaires à la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels sont prévus au Budget primitif 2021.

Délibération approuvée à l'unanimité.

62/2020 Convention avec l'Eurométropole de Strasbourg concernant l'achat de masques

Le Conseil municipal,

Approuve : la réalisation d'un achat groupé de masques de protection coordonné par l'Eurométropole de Strasbourg,

Autorise : Monsieur le Maire à signer la convention en annexe avec l'Eurométropole de Strasbourg,

Approuve : le versement par la commune de Niederhausbergen à l'Eurométropole de Strasbourg d'une somme de 1 362,73 € correspondant au montant dû pour la fourniture de masques de protection et prestations liées.

Précise : que les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Délibération approuvée à l'unanimité.

63/2020 Groupement de commandes permanent : bilan 2020

Le Conseil municipal ,

Approuve : le bilan du groupement de commandes permanent établi après trois ans de fonctionnement.

Approuve : la substitution, à compter du 1^{er} janvier 2021, de la Collectivité européenne d'Alsace au Département du Bas-Rhin et au Département du Haut-Rhin.

Approuve : la poursuite, conformément aux dispositions du Code de la commande publique, du recours à un groupement de commandes permanent comme mode de collaboration entre entités publiques et de mutualisation des achats.

Autorise : Monsieur le Maire à prendre toute décision relative à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération approuvée à l'unanimité.

64/2020 Avis sur le Rapport Annuel 2019 des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg

Le Conseil municipal,

Prend note : de la présentation au Conseil municipal des éléments du rapport présenté par les services eurométropolitains Eau / Assainissement pour l'exercice 2019.

Donne : un avis favorable au rapport Eau / Assainissement sur la qualité et le prix des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Avis rendu à l'unanimité.

65/2020 **Avis sur le Rapport Annuel 2019 du Service Public d'Élimination des déchets de l'Eurométropole de Strasbourg**

Le Conseil municipal,

Prend note : de la présentation au Conseil municipal des éléments du rapport présenté par le service eurométropolitain d'élimination des déchets pour l'exercice 2019.

Donne : un avis favorable au rapport du service d'élimination des déchets.

Avis rendu à l'unanimité.

66/2020 **Avis sur le rapport annuel du gaz**

Le Conseil municipal,

Prend note : de la présentation au Conseil municipal du compte-rendu d'activité annuel 2019 de R-GDS.

Donne : un avis favorable au compte-rendu d'activité annuel 2019.

Avis rendu à l'unanimité.